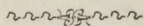
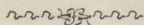


Université de Liège

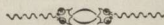


ANNÉE ACADÉMIQUE 1890-91



OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

21 OCTOBRE 1890



DISCOURS INAUGURAL & RAPPORT

DE

M. le Recteur L. ROERSCH



LIÈGE

IMPRIMERIE DE THIER, BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE, 12

—

1890

Université de Liège

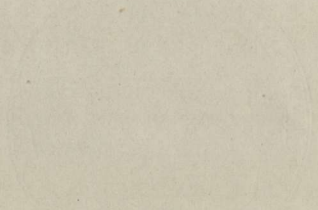
ANCIEN ACADEMIQUE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 21 OCTOBRE 1860

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. L. DE LAET



IMPRIMERIE DE J. VAN CAMP, RUE DE LA BASTILLE, 17

1860

Messieurs,

La présente année académique s'ouvre sous l'empire d'une législation nouvelle. La loi du 10 avril 1890 apporte aux conditions et à la durée des études, ainsi qu'aux programmes de plusieurs de nos facultés, des changements trop importants, pour que, dans cette séance d'ouverture, il me soit permis de les passer sous silence. Aussi, je crois répondre aux préoccupations du moment, en vous entretenant quelques instants des dispositions de la loi qui ont pour objet les études universitaires.

Il existe certaines professions dont l'exercice réclame des connaissances d'un ordre supérieur. L'État, gardien des intérêts généraux, n'en peut permettre la pratique qu'après s'être assuré de l'existence de ces connaissances, et il soumet, en conséquence, les candidats à une série d'épreuves ou examens. Jusque dans les dernières années, l'État belge avait procédé à ces examens par l'intermédiaire d'un jury; mais, en 1876, il a cru pouvoir y renoncer, en ce qui con-

cerne les élèves des universités. Tous ceux qui étudient à un de nos grands centres scientifiques, ont depuis lors le droit de se faire interroger par leurs professeurs, et le diplôme délivré à la suite de cet examen acquiert une valeur légale, s'il atteste que l'interrogation a eu lieu en public, qu'elle a porté sur les matières déterminées par la loi et après la durée légale des études, et s'il a été entériné par une commission spéciale siégeant à Bruxelles.

La loi du 20 mai 1876 avait établi ce système à titre d'essai; celle du 10 avril dernier l'a rendu définitif. Il est fondé sur la confiance du législateur dans le corps académique; persuadé d'y trouver des juges capables et intègres, l'État croit inutile d'instituer un autre jury, pour juger les élèves des universités. Nous ne voulons pas examiner si cette confiance est bien placée; nous aurions mauvaise grâce d'en douter. Nous demanderons plutôt pourquoi le législateur, après nous avoir confié la mission de juger des aptitudes de nos élèves, ne nous laisse pas aussi régler les épreuves que nous croirions les plus propres à constater leurs capacités.

Voilà des jeunes gens qui demandent le droit de pratiquer la médecine. Ce sont nos élèves : voyez, nous dit-on, s'ils possèdent la science et l'habileté voulues, pour ne pas mettre en péril la vie de leurs concitoyens; certifiez-moi que je puis leur accorder le brevet réclamé. Mais si je suis capable de délivrer pareil certificat, je connais évidemment ce que doit savoir un médecin, quelles études il doit avoir faites, avant d'arriver au terme de sa préparation scientifique, sur quelles matières il faut l'interroger, à quels exercices pratiques il doit être soumis. L'État n'a nul besoin de me détailler le programme de ces épreuves. Bien plus, le législateur ne peut intervenir utilement dans pareille œuvre, son action sur ce terrain ne peut être que nuisible.

On est unanime à reconnaître qu'il faut laisser la plus

grande liberté à l'enseignement supérieur. « Veut-on élever l'esprit scientifique dans le pays ? dit le rapport de la section centrale. Qu'on rende au professeur la liberté d'enseigner comme il veut et ce qu'il veut. » Mais où est cette liberté, quand la loi prescrit les matières des cours ? « C'est dans la liberté, dit le même rapport, qu'est le secret de la force des études universitaires en Allemagne, et des progrès merveilleux qui s'y réalisent dans les diverses branches des connaissances humaines. » S'il en est ainsi, qu'on nous donne la liberté des universités allemandes, qu'on nous permette, comme en Allemagne, de varier, de modifier notre enseignement, suivant les progrès de la science, et aussi d'après les circonstances et les besoins du moment.

Quelle variété dans les programmes allemands ! Quelle uniformité dans les nôtres ! Les quatre universités du royaume sont rivées au même programme, et cela pendant dix, quinze, vingt ans, aussi longtemps que durera la loi actuelle. Pour y introduire le plus léger changement, il faudra mettre en mouvement tout l'appareil législatif, et la crainte de l'imprévu empêchera d'y recourir.

Est-on certain au moins d'avoir trouvé la meilleure formule du moment ? L'œuvre édifiée par nos législateurs est-elle assez solide et assez parfaite pour ne pas devoir être restaurée d'ici à quelques années ? Certes, le projet de loi a été longuement mûri ; les travaux préparatoires forment un volume de plus de 400 pages in-fol. Il n'a été adopté qu'après une discussion de quarante-quatre séances, après des centaines d'amendements. Il faut louer les Chambres d'avoir mis tant de soin à résoudre les importantes questions qui leur étaient soumises. Mais si, en un si court espace de temps, un projet issu des plus sérieuses délibérations a été modifié en tant de points, on ne peut se flatter d'avoir doté l'enseignement supérieur d'un programme parfait pour dix ou vingt ans. Combien n'eût-il pas été plus

sage de laisser les universités déterminer elles-mêmes les programmes de leurs examens, et les modifier quand elles le jugeraient nécessaire.

On objectera peut-être qu'il serait dangereux d'accorder aux universités une liberté aussi étendue. L'esprit de concurrence ne les pousserait-il pas à attirer les élèves par l'appât d'un programme diminué? Mais si l'on redoute l'action d'une mesquine concurrence, il faut la craindre bien plus au moment de l'examen que lors de la rédaction du programme. Vous imposez un examen sur telle matière; le professeur se bornera peut-être à interroger sur une faible partie de cette branche et se contentera des réponses les plus incomplètes. Quoi que vous fassiez, vous devez vous reposer sur la bonne foi et la conscience des professeurs: si vous avez confiance dans les opérations qu'ils pratiquent presque à l'ombre, sans contrôle, vous ne pouvez vous méfier de ce qu'ils font au grand jour, sous les yeux du public. L'examen est à peu près secret; le programme est affiché, répandu partout. Rien n'empêche d'ailleurs de dire dans la loi que les matières des épreuves devraient correspondre à un ensemble de cours d'une durée de tant d'heures par semaine, au minimum, et que le diplôme final ne pourrait être accordé qu'après tant d'années d'études au moins. Quant aux jurys extra-universitaires, le soin d'arrêter leur programme, serait laissé au Gouvernement.

Ceci dit, voyons quelles modifications la loi introduit dans le régime de nos études. Nous rencontrons tout d'abord l'obligation de produire un certificat d'humanités, avant d'être admis à un premier examen académique. La nécessité des études humanitaires pour le succès de l'enseignement supérieur a toujours été reconnue en Belgique, comme dans l'Europe entière. Avant 1830, les élèves, pour être admis à l'université, devaient prouver,

par certificat, qu'ils avaient terminé les humanités et avaient été jugés capables de faire des études supérieures, par une commission nommée auprès d'une école latine ou d'un collège communal. Si la loi de 1835 n'institua aucune épreuve préparatoire, c'est que le programme de la première candidature comprenait, à cette époque, les matières de l'enseignement moyen ; les humanités s'achevaient à l'université. Lorsqu'en 1849 le programme fut réduit, on exigea des preuves préalables de maturité, et l'on continua à les demander jusqu'en 1876, soit par un examen, soit par un certificat, ou par ces deux moyens à la fois. Le certificat et l'examen étaient requis, quand les Chambres eurent à reviser, en 1876, la loi sur la collation des grades académiques ; le Gouvernement maintenait les deux épreuves, la section centrale combattait l'examen, mais personne ne pensait qu'on pût jamais laisser aborder les études universitaires, sans la maturité d'esprit que donnent les humanités. « Il est un point, disait le rapporteur de la Section centrale, sur lequel tout le monde s'accorde, c'est que la prospérité et le succès des études supérieures dépendent, pour une grande partie, de la solidité des études dites humanitaires. Pour que le jeune homme qui entre à l'université puisse avec fruit suivre les cours, il faut qu'à une dose suffisante d'intelligence, il joigne une somme appropriée d'instruction littéraire et historique. Le succès est à ce prix. Il faut donc de solides études moyennes, si l'on veut de fortes études supérieures ; les unes sont solidaires des autres. »

Malgré ces sages paroles, bien que le Gouvernement fût favorable à la double épreuve de l'examen et du certificat, la Chambre, aveuglée, pressée de voter, rejeta à la fois examen et certificat, et ouvrit toutes larges les portes de nos universités, laissant entrer les élèves de toutes les écoles et de toutes les classes, ceux des écoles primaires

comme ceux des athénées, les élèves de quatrième aussi bien que ceux de rhétorique. Les cours des premières années se trouvèrent ainsi encombrés d'adolescents incapables, obligés, après quelques essais infructueux, d'abandonner des études qui dépassaient leurs moyens. Il y a toujours eu, Messieurs, et il y aura malheureusement toujours, des étudiants qui n'aboutissent pas au terme de leurs études. A l'époque du graduat, de 1871 à 1873, il y en avait environ 300 par an dans les quatre universités réunies ; de 1886 à 1888, on en comptait plus de 1,200. De 1871 à 1888, le nombre des diplômés s'est doublé, celui des déclassés s'est quadruplé. Avec la tolérance de la loi, plus de douze cents jeunes gens sont venus annuellement perdre en un labeur stérile, sinon dans l'oisiveté, les années si précieuses de la jeunesse qui décident du sort de la vie entière.

Les Chambres ont cru trouver un remède au mal, en obligeant tout aspirant à un premier grade académique à prouver qu'il est mûr pour les hautes études. Il fournit cette preuve par un certificat constatant qu'il a suivi, avec fruit, un cours d'humanités de six années au moins, y compris la rhétorique, et qu'il est jugé apte à suivre, avec fruit, les cours d'enseignement supérieur. A défaut du certificat, il est soumis à une épreuve préparatoire sérieuse, sur tout l'ensemble des études humanitaires.

Ce remède sera-t-il bien efficace ? Le certificat aura-t-il toujours une valeur réelle ? Le législateur étend ici à tous les directeurs de collège la confiance qu'il a cru pouvoir placer dans les professeurs d'université. Mais alors même que les professeurs de nos quatre universités et ceux des centaines d'établissements d'instruction moyenne pourraient être placés sur la même ligne, au point de vue de l'impartialité et de la capacité relative, le jugement qu'ils ont à former diffère absolument. A l'université, l'élève n'est reconnu capable qu'après un examen sur des faits que

l'examineur est toujours à même de constater. Pour attester la capacité de l'élève sortant du collège, il suffit, d'après la loi, de l'affirmation d'un directeur, privé d'une base d'appréciation certaine, et exposé à se faire illusion. Un simple certificat ne présente donc qu'une faible garantie; il aurait fallu y ajouter à titre de contrôle, un examen, qui n'eût pas exigé d'effort spécial de l'élève capable, mais eût arrêté celui dont la préparation aurait été incomplète. Ce contrôle proposé par le Conseil de perfectionnement, nous l'avons tous demandé à la Chambre, mais la majorité s'est contentée du certificat.

Cependant, malgré son imperfection, le nouveau régime constitue un progrès notable sur l'état actuel. Il empêchera la désertion des classes supérieures des athénées et collèges; il tiendra réuni tout le faisceau des humanités, s'opposera aux dispenses de fréquenter certains cours et à l'établissement prématuré de sections différentes, selon la carrière dans laquelle l'élève désire entrer un jour. Tous seront tenus d'étudier à la fois le latin, le grec et les mathématiques; les études professionnelles ne conduiront qu'au doctorat en sciences physiques et mathématiques et au grade d'ingénieur.

Ce qui augmente aussi la valeur du certificat, c'est qu'il doit affirmer plus que la simple présence; il doit attester que les cours ont été suivis *avec fruit*. Les établissements qui se respectent ne délivreront pas — il faut l'espérer — cette attestation à la légère; le droit de la refuser constitue pour eux une arme contre les indolents et les paresseux, un moyen puissant de discipline, un stimulant énergique au travail.

N'oublions pas enfin que si, dans les pays voisins, en Allemagne, en France et en Hollande, la preuve de maturité doit être fournie, non par un certificat, mais par un examen, le succès de cette épreuve dispense à l'université

de tout examen sur les matières de notre candidature en philosophie et sur une bonne partie de notre candidature en science. Le bachelier en France, le porteur du diplôme de maturité en Allemagne et en Hollande, abordent directement les études juridiques, dont la durée est de trois ans. Chez nous, l'élève muni d'un certificat d'humanités ne sera déclaré apte aux études juridiques qu'après deux années d'études d'histoire, de philosophie et de littérature, et après deux examens sur ces branches.

Le programme des examens a été modifié surtout pour la faculté de philosophie et lettres. Celui de la candidature ajoute à l'histoire de la littérature française des notions sur les autres littératures modernes; il veut que l'histoire politique ne s'arrête pas à 1789, mais s'étende sur l'époque contemporaine; il astreint les futurs juristes à étudier le droit naturel dans les années de philosophie. Mais le point le plus important, c'est que l'examen devra être subi en deux épreuves et après deux années d'études au moins. L'élève aura ainsi le temps de lire et de réfléchir; il pourra discuter et approfondir des questions spéciales dans les cours pratiques. Le professeur pourra réellement enseigner, c'est-à-dire perfectionner l'intelligence, former le jugement, fortifier la volonté de l'étudiant, le rendre capable d'apprendre par lui-même et d'appliquer ses connaissances.

Dans l'ancien programme du doctorat en philosophie et lettres, la philosophie et la philologie gréco-latine se partageaient le temps et l'application de l'élève. Obligé de s'adonner à deux genres d'études disparates, il ne pouvait en approfondir aucun; ses connaissances restaient nécessairement incomplètes. Le nouveau programme scinde l'examen; il le fait porter, au choix de l'élève, sur les matières philosophiques ou sur la philologie classique, ce qui a permis d'étendre les études de chaque groupe.

L'histoire proprement dite ne figurait pas au programme

du doctorat. La loi comble la lacune, par l'institution d'un ensemble d'études historiques et géographiques donnant également accès au diplôme de docteur en philosophie et lettres. Elle autorise enfin de conférer ce diplôme, après un examen sur la philologie romane ou sur la philologie germanique.

L'Allemagne a accordé une place notable dans le haut enseignement aux langues et aux littératures romanes et germaniques. Le mouvement scientifique qui en a été la conséquence, s'est répandu sur la plus grande partie de l'Europe : avec un zèle et un intérêt toujours croissant, d'après une méthode qui se perfectionne sans cesse, on suit le développement de ces langues depuis leurs origines jusqu'à nos jours ; on les étudie dans la variété de leurs dialectes et idiomes populaires, comme dans les transformations successives de la langue cultivée et écrite. Cherchant dans les œuvres littéraires à saisir le caractère de l'auteur et de son époque, on s'intéresse aux monuments de tous les âges ; par leur richesse et leur étendue, les littératures constituent un champ d'exploration immense, dont on défriche chaque jour de nouvelles parcelles. Nous pouvons d'autant moins refuser notre part à ce labeur, que le domaine à cultiver est en partie pour nous un domaine national. Mais pour travailler avec succès, il faut une préparation convenable, que les universités sont seules en état de fournir. Cela justifie l'institution d'un quatrième et d'un cinquième groupe d'études pour le doctorat en philosophie et lettres.

Un point qui mérite aussi d'être signalé, c'est que chaque groupe d'examen laisse une matière indéterminée ; l'élève la choisira à son gré ou dans les autres groupes du doctorat, ou sur le programme d'examen d'une autre faculté, ou encore dans les cours facultatifs portant sur des matières qui ne sont comprises dans aucun examen. Cette disposition,

qu'il eût été utile d'étendre à tous les programmes, permet à l'étudiant de se livrer librement à une étude de prédilection, sans compromettre le succès de l'examen; elle assure des auditeurs aux cours libres et abaisse en partie les barrières élevées entre les facultés.

La loi oblige enfin l'aspirant au grade de docteur en philosophie et lettres de présenter une thèse ou une dissertation sur une question scientifique. La thèse est la sanction des recherches personnelles de l'élève, de ses travaux aux cours pratiques, où le maître l'a initié aux méthodes, lui a appris à puiser aux sources de la science. Il faut féliciter le législateur de l'avoir rétablie au doctorat en philosophie et aux divers doctorats en sciences; il faut regretter en même temps qu'il n'ait pas appliqué cette utile mesure aux doctorats en droit et en médecine. « Ce sont là, a-t-on dit à la Chambre, des doctorats de carrière ou professionnels; il est difficile d'exiger un travail sérieux, spontané et personnel, de jeunes gens qui étudient, non par amour de la science, mais en vue d'avoir accès à une profession. » Cette distinction nous paraît peu exacte. Les futurs docteurs en philosophie, pas plus que les élèves en droit et en médecine, n'étudient par pur amour de la science. Tous ont en vue une position honorable, mais tous aussi l'ambitionnent comme fruit du savoir. Dans toutes les facultés, c'est la science qu'il faut chercher avant tout, le reste devant venir par surcroît. Le meilleur, le seul moyen de réussir dans n'importe quelle carrière, c'est de se livrer à un travail sérieux, spontané et personnel.

La loi n'exige pas que les cinq groupes du doctorat en philosophie soient établis dans toutes les universités; ceux de philologie romane et de philologie germanique sont facultatifs. Liège aura les cinq sections; notre programme sera complet.

La plupart des cours qui y figurent, ne sont pourtant pas

nouveaux. Ils étaient faits, depuis plusieurs années, aux élèves de l'École normale des Humanités, élèves inscrits aussi à l'université.

Les études incomplètes et purement théoriques de l'ancien doctorat étaient insuffisantes pour former de bons professeurs d'humanités. Aussi, dès qu'on songea à relever l'enseignement moyen, on institua à Liège, d'abord, en 1847, une section normale pédagogique près de la faculté de philosophie, puis, en 1852, une école normale distincte de l'université, destinée, comme la première institution, à fournir aux athénées des professeurs de latin, de grec, de français et d'histoire. En 1876, le rôle de cette école fut étendu par l'adjonction de l'enseignement normal du flamand, de l'allemand et de l'anglais. Enfin, le 5 mai 1884, une division plus rationnelle en quatre sections, combinée avec la réforme de l'examen de professeur agrégé, permit d'assurer, pour toutes les parties de l'enseignement littéraire, la préparation scientifique et pédagogique la plus parfaite qu'il était possible de réaliser dans notre pays. Aujourd'hui que le programme universitaire comprend la généralité des cours de l'école, le Gouvernement a jugé inutile de la maintenir comme établissement séparé, et c'est à la faculté de philosophie qu'incombe de nouveau la mission de pourvoir aux besoins de l'enseignement moyen humanitaire.

Il lui serait difficile d'accomplir cette tâche, si son programme devait se borner aux cours imposés par la loi. Celle-ci ne contient aucune disposition qui force le futur professeur de latin ou de langues modernes à posséder pratiquement la langue qu'il doit enseigner, qui l'oblige à l'écrire, à en faire au besoin le véhicule de sa pensée. Elle ne réclame pas davantage l'institution de cours normaux proprement dits, façonnant le futur professeur à son métier, par la discussion et la critique de leçons faites en commun.

Mais nous conservons tous les exercices, tous les cours normaux de l'école, et si, comme il faut l'espérer, le Gouvernement maintient le grade de professeur agrégé, comme sanction de ces exercices, nous pourrons continuer à doter nos établissements d'instruction moyenne d'hommes qui joignent à la science voulue le talent d'enseigner.

Les programmes des autres facultés n'ont pas éprouvé des modifications aussi profondes que ceux de la faculté de philosophie. Nous nous contenterons d'en signaler les principales. Les éléments du droit des gens, les éléments du droit international privé, les éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat, ont été ajoutés au programme du doctorat en droit. La loi autorise les universités à diviser cet examen en trois épreuves, tout en n'exigeant que deux années d'études. L'université de Liège fera usage de cette latitude, qui permet de partager, d'une façon plus égale, les matières d'un vaste examen. En se faisant interroger sur celles des matières de la candidature en notariat qui ne font point partie du programme des examens de droit, nos élèves peuvent obtenir, en même temps, le grade de docteur en droit et celui de candidat notaire.

Le programme du dernier examen est augmenté de plusieurs matières théoriques : on y a inscrit des notions de philosophie morale et le droit naturel, les éléments du droit international privé, les éléments du droit commercial, une partie du droit administratif et de la procédure civile. Le législateur a voulu, en outre, que l'élève apprenne à combiner les principes des diverses branches juridiques et à les appliquer à des cas particuliers. Chaque épreuve comprend la solution de cas d'application et la rédaction d'actes notariés. Les études du notariat sont devenues ainsi beaucoup plus sérieuses, leur durée est fixée à trois années au moins et l'examen devra comprendre trois épreuves.

La loi réclame deux années au moins pour les études de

la candidature en sciences physiques et mathématiques et le même temps pour celles du doctorat. L'astronomie mathématique et la géodésie constituent un cinquième groupe de matières, sur lequel les candidats au doctorat sont admis à subir une épreuve approfondie. Ceux qui ont fait choix de ce groupe ou de celui de physique, sont astreints, en outre, à une épreuve pratique.

Le minimum de temps fixé pour l'étude de la candidature en sciences naturelles diffère selon la carrière à laquelle prépare cet examen. Si l'étudiant veut devenir docteur en sciences naturelles, pharmacien ou vétérinaire, il est obligé de consacrer deux années à l'étude de l'examen, et il peut le subir en deux épreuves. S'il se destine à la médecine, on lui permet de passer l'examen en une année, mais, d'un autre côté, on le force de le subir en une seule épreuve. Il est vrai que, dans ce cas, il est dispensé de répondre sur la psychologie; il sera examiné sur cette branche à la candidature en médecine. Mais la psychologie ne forme qu'une faible partie de l'examen de candidat en sciences naturelles : la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, même sans les compléments jugés nécessaires pour l'autre catégorie de candidats, constituent une épreuve qu'il sera difficile d'affronter sans la diviser. La prudence commandera de bien mesurer ses forces avant de tenter l'entreprise; si elle échoue, il faudra quand même mettre deux ans aux études des sciences, et l'on se trouvera de nouveau devant l'épreuve unique, exposé au danger d'un second échec. Est-il d'ailleurs raisonnable que le futur médecin consacre à l'étude des sciences naturelles moins de soins que l'aspirant vétérinaire? Lui convient-il d'en effleurer seulement les principes théoriques, et ne doit-il pas, sous la direction du maître, expérimenter lui-même quelques-unes de leurs applications?

Au doctorat en sciences naturelles, la loi a introduit le

système de spécialisation qu'elle a appliqué au doctorat en philosophie. Le candidat pourra acquérir le grade de docteur, en passant l'examen sur un seul des quatre groupes formés par les sciences zoologiques, botaniques, minérales et chimiques.

Les programmes de la médecine n'ont guère été modifiés; on a ajouté l'embryologie aux matières de la candidature et l'on impose au doctorat une troisième épreuve pratique, ainsi qu'un examen sur la clinique ophtalmologique.

Le grade de candidat en pharmacie est supprimé et remplacé par celui de candidat en sciences naturelles. L'examen de pharmacien fait l'objet de trois épreuves: l'une théorique, la seconde pratique, la troisième professionnelle. On exige des connaissances chimiques plus complètes; on veut que, dans les analyses, le candidat fasse une détermination quantitative et qu'il puisse découvrir la falsification des substances alimentaires aussi bien que celle des médicaments.

La loi institue enfin deux nouveaux grades légaux, celui d'ingénieur civil des mines et celui d'ingénieur des constructions civiles. Ils seront exigés de tous ceux qui voudront concourir pour la fonction d'ingénieur dans une administration de l'État. Les programmes des examens d'ingénieur civil des mines — les seuls qui nous intéressent directement — comprennent l'ensemble des matières qui constituent les examens d'ingénieur honoraire des mines. Par une heureuse inconséquence, nul n'est même admis au premier examen, s'il n'a subi une épreuve identique à celle de notre examen d'admission. Il manque cependant une épreuve capitale: l'aspirant ingénieur honoraire doit présenter au jury des projets pour la création et les installations d'un établissement industriel, ainsi qu'un rapport détaillé sur les installations, le matériel et les procédés d'exploitation d'une mine déterminée. Ces travaux forment en quelque sorte la dissertation de l'ingénieur, ils sont le meilleur criterium de

sa capacité industrielle. La loi ne les réclame pas du nouvel ingénieur civil, mais nous sommes convaincu que nos écoles spéciales voudront maintenir à leurs diplômes leur ancienne réputation, en conservant une épreuve d'une si haute importance.

Le grade légal d'ingénieur des mines est soumis dorénavant au programme de la loi : aucun changement ne pourra être introduit dans les matières de ce programme sans l'intervention de la législature. Mais, à côté de ce grade légal, nos écoles conféreront, comme par le passé, un grade libre d'ingénieur des mines, de même que les titres d'ingénieur des arts et manufactures, d'ingénieur mécanicien et d'ingénieur électricien. Les études, les examens qui y conduisent, seront réglés librement par le Conseil des écoles.

A côté de ces grades, les écoles et les facultés peuvent délivrer, à la suite d'un examen, des certificats constatant les connaissances dont un élève a fait preuve sur une ou plusieurs matières d'études. On s'imagine parfois que l'enseignement universitaire est destiné exclusivement aux jeunes gens qui ambitionnent un titre de docteur ou désirent devenir candidats notaires, pharmaciens ou ingénieurs. On croit qu'après l'acquisition de ces grades l'étudiant n'y trouve plus rien à apprendre. Mais combien y a-t-il de professions dont l'exercice ne requiert aucun grade académique et réclame cependant des connaissances scientifiques, que nulle part on ne pourrait mieux acquérir qu'à l'université ! Tel jeune homme, par exemple, désire se rendre capable de conduire une brasserie d'après les découvertes modernes. Nos cours et nos laboratoires lui donneront cette capacité ; il n'a qu'à suivre les leçons de microbiologie, de chimie, de physique, de mécanique, avec les exercices appropriés. Arrivé au terme de ses études, il pourra réclamer un examen, pour faire constater son savoir. Le futur fabricant de matières colorantes choisira les

sciences chimiques, physiques et mécaniques qui lui seront utiles. Le distillateur, le tanneur, le savonnier, l'agriculteur pourront acquérir des connaissances spéciales et les approfondir autant qu'ils le désireront. Il en est de même pour les autres genres de connaissances : nos cours de droit et de philosophie offrent une ample matière d'enseignement aux candidats aux fonctions administratives ou politiques, aux futurs archivistes, aux aspirants consuls ou attachés de légation. A tous, le règlement permet de se choisir une série de cours et de demander un certificat de capacité.

Ceux mêmes qui ont conquis noblement un grade académique, trouveront à l'université le moyen de compléter leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles dans une spécialité de leur choix. Pour ne parler que des cours de médecine, je citerai les cliniques spéciales, sur lesquelles le jeune docteur pourra se faire examiner après l'acquisition de son diplôme. Je signalerai la préparation que procureront les travaux de laboratoire et les exercices d'autopsie au futur médecin légiste. Bientôt ces exercices seront perfectionnés par la reconstruction de Bavière et ils pourraient l'être encore plus, si le service de la morgue était installé dans le voisinage. Mais il est temps de finir ; je crains déjà, Messieurs, d'avoir abusé de votre attention. Je ne dirai plus que deux mots : la loi nouvelle a encore amplifié nos programmes ; nos instituts, près d'être achevés, offrent les moyens d'études les plus parfaits. Il appartient à tous d'en profiter.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1889-90



POPULATION.

Le nombre des élèves immatriculés au rôle général des étudiants s'est élevé cette année au chiffre de 1,511. Il représente une augmentation de 61 sur celui de l'année dernière. Ces 1,511 étudiants se répartissent entre les Facultés et les Écoles spéciales, de la manière suivante :

Faculté de philosophie, 286 élèves, dont 138 nouveaux.

» de droit,	351	»	»	86	»
-------------	-----	---	---	----	---

» des sciences,	394	»	»	185	»
-----------------	-----	---	---	-----	---

» de médecine,	265	»	»	56	»
----------------	-----	---	---	----	---

Écoles spéciales,	215	»	»	64	»
-------------------	-----	---	---	----	---

Totaux : 1,511 élèves, dont 529 nouveaux.

Des 1,511 inscrits, 128 sont étrangers et 1,382 indigènes. Ceux-ci se répartissent entre les diverses provinces, dans les proportions suivantes :

Province de Liège	957
» Limbourg.	112
» Hainaut	81
» Luxembourg.	76
» Namur.	69
» Brabant	39
» Anvers.	18
» Flandre occidentale	20
» Flandre orientale	11

Total : 1,383

Les 128 étrangers sont originaires des pays suivants :

Roumanie	23
Hollande	13
Bulgarie	12
France	12
Russie.	12
Allemagne	10
Grand-Duché de Luxembourg	9
Espagne	6
Amérique	5
Pologne	5
Turquie	5
Angleterre	4
Brésil	3
Italie	3
Autriche	1
Japon	1
Malaisie	1
Mexique	1
Serbie.	1
Suisse	1

Total : 128

La famille universitaire a été cruellement éprouvée cette année. Une mort prématurée nous a enlevé onze étudiants, dont les noms suivent :

MM. Charles Toussaint, de Roclenge s/G.; Maurice Plumier, de Liège; Emile Castermans, de Schaerbeek, étudiants en philosophie.

MM. Jules Mali, de Verviers; Léopold Poisket, de Glons, étudiants en droit.

MM. Édouard Göbbels, de Chênée, et Jules Damzeau, de Liège, étudiants en sciences naturelles.

M. Henri Moyse, d'Ougrée, étudiant en notariat.

MM. Félix Hullin de Boischevalier, de Stolberg; Théodore Lesneucq, de Lessines, et Henri Bihet, de Liège, élèves ingénieurs.

C'étaient des jeunes gens distingués, appelés à un bel avenir. Leur perte a causé des regrets unanimes parmi leurs professeurs et leurs condisciples.

EXAMENS.

FACULTÉS.

1,377 élèves ont pris inscription, pour les examens devant les facultés, pendant les trois sessions de l'année académique 1889-1890. Sur ce nombre :

1,050 élèves ont été examinés.

721 » ont été admis, dont :

467 d'une manière satisfaisante ;

159 avec distinction ;

67 avec grande distinction ;

28 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

MM. A. Faculté de philosophie et lettres.

1 de Blanckart, J., de Lexhy. 2 Terfve, Ar., de Nessonvaux.

MM.

B. Faculté de droit.

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| 1 Tart, L., de Liège. | 4 de Moffarts, P., de Strée. |
| 2 Pepin, L., de Couvin. | 5 Francotte, A., de Liège. |
| 3 Ansiaux, M., de Liège. | |

MM.

C. Faculté des sciences.

- | | |
|---|------------------------------|
| 1 François, G., de Saint-Josse-
ten-Noode. | 3 Raymond, A., de Liège. |
| | 4 Galhausen, G., de Seraing. |
| 2 Nihoul, Ed., de Flémalle-Haute. | 5 Colin, F., de Liège. |

MM.

D. Faculté de médecine.

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1 Polis, A., de Stembert (1). | 9 Masius, J. de Liège. |
| 2 François, P., d'Anvers. | 10 Bienfait, A., d'Anvers. |
| 3 Herla, V., de Verviers. | 11 Lefèvre, O., de Marchienne-au-
Pont. |
| 4 Leloup, Ar., de Verviers. | 12 Ledoux, D., de Dilsen. |
| 5 Wathelet, A., de Saint-Léger. | 13 Saint-Remy, O., de Cheratte. |
| 6 Ansiaux, G., de Liège. | 14 M ^{lle} Herpers, M., de Borbeck (1). |
| 7 Gendebien, L., d'Engis. | |
| 8 Gregorius, de Louvain. | |

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

MM.

A. Faculté de philosophie et lettres.

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1 Dupont, L., de Herstal. | 10 Deville, P., de Huy. |
| 2 Hanquet, K., de Liège. | 11 de Moffarts, E., de Bagnée. |
| 3 Sougneux, E., de Liège. | 12 Dresse, Ed., de Liège. |
| 4 Haller, J., de Bruxelles. | 13 Gohr, A., de Liège. |
| 5 Comhaire, M., de Liège. | 14 Picard, G., de Liège. |
| 6 Delvaux, J., de Wanze (2). | 15 Roersch, A., de Liège. |
| 7 Terfve, Ar., de Nessonvaux. | 16 Delvaux, L., de Liège. |
| 8 Saroléa, Ch., de Tongres (2). | 17 Straetmans, W., de Canne. |
| 9 Cornesse, P., de Stavelot. | |

(1) M. Polis et M^{lle} Herpers ont obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(2) MM. Delvaux et Saroléa ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

MM.

B. Faculté de droit.

- | | |
|--------------------------------|---|
| 1 Birck, L., de Liège. | 6 Laumont, E., de Liège. |
| 2 Fanchamps, Os., de Hodimont. | 7 Fonsny, J., de Hodimont. |
| 3 Jamar, J., de Stavelot. | 8 Jottrand, E., de Fontaine-
l'Évêque. |
| 4 Dupont, L., de Herstal. | 9 Siron, F., de Bruges. |
| 5 de Moffarts, F., de Liège. | |

MM.

C. — Faculté des sciences.

- | | |
|---|--|
| 1 Lhonneux, F., de St-Georges. | 13 Hodeige, G., d'Arlon. |
| 2 Vander Capellen, R., de Hasselt. | 14 Ledent, M., de Verviers. |
| 3 Hiard, V., de Chénée. | 15 Mali, A., de Verviers. |
| 4 Hougardy, A., de Liège. | 16 Vanderdonck, H., de Maeseyck. |
| 5 Lejeune, A., de Liège. | 17 Vandebroeck, A., de Hasselt. |
| 6 Otte, P., de Stavelot. | 18 Villiot, M., de Liège. |
| 7 Rosbach, J., de Bouillon. | 19 Wagner, Ed., de Liefrange. |
| 8 Tinlot, P., de Herstal. | 20 Ganef, S., de Sliven (Bul-
garie). |
| 9 Andrien, L., de Berneau. | |
| 10 Burtin, Th., de Xhendremael. | 21 Soeur, J., de Sorinne-la-Lon-
gue. |
| 11 Deville, J., de Dave. | |
| 12 Godemir, G., de Leuze-Long-
champs. | 22 M ^{lle} Herpers, C., de Borbeck (4). |

MM.

D. — Faculté de médecine.

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| 1 Molingen, P., de Pepinster. | 9 Viatour, M., de Liège. |
| 2 Schellings, L., de Liège. | 10 Lebrun, Ed., de Kermpt. |
| 3 Roersch, Ch., de Bruges. | 11 Mahaim, A., de Momignies. |
| 4 Delaite, J., de Liège. | 12 Grosjean, A., de Lambermont. |
| 5 Brachet, A., de Liège. | 13 Lambrichts, A., de Neerharen. |
| 6 Grenson, J., de Liège. | 14 Ledoux, D., de Dilsen. |
| 7 Weisgerber, G., de Liège. | 15 Laduron, L., de Warfusée. |
| 8 Docquier, L., de Rocour. | |

(4) M^{lle} Herpers a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

Les élèves qui ont obtenu la distinction sont :

MM. A. — Faculté de philosophie et lettres.

- | | |
|----------------------------------|--|
| 1 Pirnay, L., de Liège. | 17 de Potesta, L., de Liège. |
| 2 Billon, H., de Borgharen. | 18 Grandmoulin, E., de Seron-Forville. |
| 3 Lejeune, A., de Liège. | 19 Mallieux, F., de Liège. |
| 4 Nothomb, R., de Bruxelles. | 20 Muller, V., de Beauraing. |
| 5 Garsou, J., de Leers-Nord. | 21 Parisis, N., de Verviers. |
| 6 Breuer, R., de Liège (1). | 22 Poswick, L., de Verviers. |
| 7 Hanquet, K., de Liège (1). | 23 Beaufort, A., de Sart-lez-Spa. |
| 8 Roersch, A., de Liège (1). | 24 Hendrickx, J., de Curange. |
| 9 Becker, J., de Mussy-la-Ville. | 25 Lamproye, J., de Brecht. |
| 10 Collinet, L., de Liège. | 26 Leroy, S., d'Ottignies. |
| 11 Delheid, Ed., de Liège. | 27 Molinghen, A., de Charneux. |
| 12 Masoin, F., de Virton. | 28 Noel, N., de Barvaux. |
| 13 Firard, G., de Louveigné. | 29 Fleuriaux, J., de Liège. |
| 14 Rossignon, L., de Marche. | 30 Masson, A., de Fraipont. |
| 15 Comhaire, M., de Liège. | |
| 16 del Marmol, A., d'Ensival. | |

MM. B. — Faculté de droit.

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1 Bienfait, M., de Liège (2). | 15 Neef, M., de Liège. |
| 2 Gerard, E., de Liège. | 16 Chaumont, L., de Herstal. |
| 3 Barlet, E., de Verviers. | 17 Hanson, L., de Liège. |
| 4 Capelle, N., de St-Nicolas-lez-Liège. | 18 Heptia, A., de Liège. |
| 5 Hanotieau, T., de Gembloux. | 19 Mulkay, A., de Liège. |
| 6 Thoumsin, S., de Flône. | 20 Polain, L., de Grivegnée. |
| 7 Goffinet, G., de Tongres. | 21 Schmitz, O., de Steinbach. |
| 8 Haux, Ed., de Namur. | 22 Schwachhofer, E., de Verviers. |
| 9 Maurice, J., de Boisseilles. | 23 Beuret, Ch., de Liège. |
| 10 de Donnée, Os., de Tongres. | 24 Decroon, M., de Liège. |
| 11 de Moffarts, Ed., de Huy. | 25 Demonceau, P., de Liège. |
| 12 Falaise, Ch., de Huy. | 26 Dulait, Al., de Charleroi. |
| 13 Gillieaux, H., de Gilly. | 27 Goetsbloets, A., de Hasselt. |
| 14 Martin, Er., de Visé. | 28 Lekeu, L., de Herenthals. |

(1) MM. Breuer, Hanquet et Roersch ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

(2) M. Bienfait a obtenu la distinction dans deux examens différents.

MM.

C. Faculté des sciences.

- | | |
|--------------------------------|--|
| 1 Dejasse, O., de Verviers. | 16 Fievez, G., de Blegny - Trem-
bleur. |
| 2 Evrard, Ed., de Denée. | 17 Flament, C., de Bassily. |
| 3 Hodeige, G., d'Arlon. | 18 Pilet, A., de Liège. |
| 4 Jenneken, J., de Liège. | 19 Siquet, Ed., de Huy. |
| 5 Lambrechts, A., de Hasselt. | 20 Streels, G., d'Engis. |
| 6 Rausin, E., de Tilleur. | 21 Sury, Ed., de Spa. |
| 7 Wigny, Ch., de Huy. | 22 Loppart, H., de Liège. |
| 8 Burton, V., d'Assesse. | 23 Simon, L., d'Amay. |
| 9 Pommerenke, A., de Liège. | 24 Simonis, F., de Flémalle-
Grande. |
| 10 Vrancken, A., de Bouckhout. | 25 Vandervael, A., de Jemelle. |
| 11 Licops, E., de Tongres. | 26 Van Veerdeghe, H., de Gand. |
| 12 Chaudoir, M., de Liège. | 27 Ledoux, A., de Forrières. |
| 13 Delbœuf, Ch., de Liège. | 28 M ^{lle} Felsenhart, M., d'Arlon. |
| 14 Duvivier, J., de Liège. | |
| 15 Falaise, J., de Huy. | |

MM.

D. Faculté de médecine.

- | | |
|--|--|
| 1 Beço, L., de Huy. | 20 Saint-Remy, Os., de Cheratte. |
| 2 Fronville, A., de Noville-les-
Bois. | 21 Simonis, H., de Polleur. |
| 3 Ghinéau, F., de Tongres. | 22 De Vos, Fr., de Grammont. |
| 4 Spits, A., de Warsage. | 23 Closset, L., de Herstal. |
| 5 Boons, H., de Liège. | 24 Garot, H., de Lincen. |
| 6 Gregorius, Ed., de Louvain. | 25 Semet, A., de Peruwelz. |
| 7 Fastré, Alf., de Noville. | 26 Waleffe, A., de Chênée. |
| 8 Hermant, J., de Hasselt. | 27 Berrewaerts, Ch., d'Anvers. |
| 9 Isbecque, E., de Froyenne-lez-
Tournay. | 28 Deliége, Ed., de Villers-le-
Temple. |
| 10 Lequeux, Ed., de Dinant. | 29 Etienne, Os., de Liège. |
| 11 Honoré, A., de Glain. | 30 Henry, J., de Montegnée. |
| 12 Gaillot, R., de Bruxelles. | 31 Krins, J., de Dison. |
| 13 Delaite, J., de Liège. | 32 Van de Berg, L., de Liège. |
| 14 Lecloux, H., de Herve. | 33 Corin, J., d'Ivoz-Ramet. |
| 15 Rome, A., des Awirs. | 34 Dache, J., d'Engis. |
| 16 Randaxhe, S., de Fléron. | 35 Hogge, Al., de Liège. |
| 17 Allard, L., de Montigny-sur-
Sambre. | 36 Jamart, E., de Virton. |
| 18 Collette, A., de Seraing. | 37 Lowis, L., de Munster-Bilsen. |
| 19 Renard, G., de Charneux. | 38 Neuray, L., de Romsée. |
| | 39 Sevrin, J., de Châtelaineau. |
| | 40 Dejardin, A., de Liège. |

- | | |
|--|--|
| 41 Henrotay, J., de Petit-Rechain (1). | 52 Janssens, Ed., de Godarville. |
| 42 Herze, A., de Herve. | 53 Kelleter, J., de Moresnet (1). |
| 43 Jourdain, F., de Marcinelle (1). | 54 Philippe, L., d'Ensival. |
| 44 Keiffer, H., d'Arlon (1). | 55 Pisart, F., de Boirs (1). |
| 45 Schellings, L., de Liège (1). | 56 Barthélemy, F., de Romsée. |
| 46 Defize, A., de Fexhe-Slins. | 57 Fortemps, E., de Bolland. |
| 47 Grosjean, A., de Lambermont. | 58 Huydts, A., de Tongres. |
| 48 Lambrichts, A., de Neerharen. | 59 Krins, P., de Dison. |
| 49 Willems, L., de Houtain-Saint-Siméon. | 60 Renard, G., de Charneux. |
| | 61 M ^{lle} Lens, C., de Liège. |
| 50 Cornesse, L., de Verviers. | 62 M ^{lle} Seeliger, C., de Durbuy. |
| 51 Delhaxhe, J., d'Ans (1). | |

ÉCOLES SPÉCIALES.

Sur 168 élèves qui se sont présentés aux examens, 144 ont été admis, dont :

- 3 avec la plus grande distinction ;
- 16 avec grande distinction ;
- 42 avec distinction ;
- 83 d'une manière satisfaisante.

33 élèves se sont présentés à l'examen final ; 33 ont reçu le diplôme, savoir :

- 10 en qualité d'ingénieurs honoraires des mines ;
- 4 » » civils des mines ;
- 10 » » » des arts et manufactures ;
- 2 » » » mécaniciens ;
- 7 » » électriciens ;
- 2 ont subi une épreuve complémentaire.

Ont obtenu la plus grande distinction :

MM.

- 1 Germeau, Nestor, de Jemeppe. 3 De Bast, Omer, de Gand.
- 2 Germay, Rodolphe, de Wegnez.

(1) MM. Henrotay, Jourdain, Keiffer, Schellings, Delhaxhe, Kelleter et Pisart, ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| 1 Peters, M., de Liège. | 9 Mochehoff, G., de Kasan. |
| 2 Corin, F., de Seraing (1). | 10 Nagelmackers, G., de Liège. |
| 3 Firket, V., de Liège. | 11 Noïrfalise, L., de Liège. |
| 4 Halleux, A., de Liège. | 12 Peclers, J., de Liège. |
| 5 Jasikoff, E., de Moscou | 13 Grottendick, P., de Bruxelles. |
| 6 Tasté, A., de Verviers. | 14 Bertolini, J., de Venise. |
| 7 Discry, E., de Liège. | 15 Cruciani, J., d'Amandola. |
| 8 Collinet, E., de Verviers. | |

Ont obtenu la distinction :

MM.

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1 Loiseau, E., de Charleroi. | 22 Dewandre, P., de Charleroi. |
| 2 Bolle, J., de Charleroi. | 23 Kocheleff, B., de Kalouka. |
| 3 Hellin, F., d'Ougrée. | 24 Germeau, E., de Jemeppe. |
| 4 Renault, E., de Liège. | 25 Foniakoff, A., de Krasnoïarsk. |
| 5 Siville, A., de Neufchâteau. | 26 Lhoest, L., de Maestricht. |
| 6 Delacuvellerie, E., d'Ath. | 27 Warnant, L., d'Andenelles. |
| 7 Tabary, P., d'Esch-sur-Alzette. | 28 Collin, A., de Liège. |
| 8 Journeaux, H., de Liège. | 29 Schneider, H., de Verviers. |
| 9 Detienne, Ed., de Liège. | 30 Bicherox, F., de Jemeppe. |
| 10 Eloy, L., de Herstal. | 31 François, E., de Seraing. |
| 11 Meeus, R., d'Anvers. | 32 Gelblum, L., de Varsovie. |
| 12 Ledoux, P., de Dilsen. | 33 Bailly, A., de Liège. |
| 13 Derclaye, Os., de Liège. | 34 Verdeleanu, L., de Galatz. |
| 14 Lebacqz, J., d'Oberhausen. | 35 Fontaine, A., de Warnant-Dreye. |
| 15 Bastin, G., de Seraing. | 36 Bronne, G., de Liège. |
| 16 François, F., de Seraing. | 37 Fraigneux, J., de Liège. |
| 17 Simonis, A., de Seraing. | 38 Dardenne, H., de Verviers. |
| 18 Dethioux, J., de Pousset. | 39 Bourquin, J., de Tournai. |
| 19 Paquot, P., de Bleyberg. | 40 Manara, M., de Milan. |
| 20 Barlet, H., de Verviers. | 41 Picard, G., de Bruxelles. |
| 21 Francken, F., de Grâce-Berleur. | 42 Henrard, G., de Herstal. |

(1) M. Corin, F., a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

EXAMENS SCIENTIFIQUES.

Un certain nombre d'étudiants ont subi des examens scientifiques, conformément aux arrêtés royaux du 29 juillet 1869 et du 11 octobre 1877.

Ont été admis :

Faculté de philosophie.

CANDIDATURE. — SECONDE ÉPREUVE.

M. Commينو, Nicolas, de Folticeni, d'une manière satisfaisante.

Faculté de droit.

CANDIDATURE.

MM. Helbig, Charles, de Constantinople, avec distinction.

Minoff, Joseph, d'Ismail, d'une manière satisfaisante.

Panaïtescu, Gregoire, de Remnie-Savat, d'une manière satisfaisante.

Temelie, Jean, de Ramnicu-Valcea, d'une manière satisfaisante

Doctorat.

PREMIÈRE ÉPREUVE.

MM. Constantinoff, Vacil, de Philippopoli, avec distinction.

Beschkoff, Ivan, de Sistova, avec distinction.

Tempeano, Nicolas, de Bucharest, d'une manière satisfaisante.

Moschuna, Titu, de Tergu-Jiu, d'une manière satisfaisante.

Bassarsky, Manol, de Pirot, d'une manière satisfaisante.

Katsaroff, Ivan, de Perdop, d'une manière satisfaisante.

SECONDE ÉPREUVE.

M. Moschuna, Titu, de Tergu-Jiu, d'une manière satisfaisante.

Doctorat en sciences politiques et administratives.

PREMIÈRE ÉPREUVE.

MM. Palau y Canadell, François, de Barcelone, avec grande distinction.

Movila, Nicolas, de Jassy, d'une manière satisfaisante.

Vladigueroff, Georges, de Choumla, d'une manière satisfaisante.

SECONDE ÉPREUVE.

MM. Palau y Canadell, François, de Barcelone, avec la plus grande distinction.

Movila, Nicolas, de Jassy, d'une manière satisfaisante.

Pety de Thozée, Émile, de Liège, d'une manière satisfaisante.

ÉPREUVE UNIQUE.

MM. Tart, Louis, de Liège, avec la plus grande distinction.

Lemaire, Jules, de Maestricht, avec distinction.

Tschoffen, Maurice, de Dinant, d'une manière satisfaisante.

Dessart, Albert, de Jemeppe, id.

Faculté de médecine.

CANDIDATURE. — SECONDE ÉPREUVE.

M. Maneff, Vladi, d'Eski-Djouna, d'une manière satisfaisante.

CONCOURS POUR LES BOURSES DE VOYAGE.

Un arrêté royal du 7 août accorde des bourses de voyage de 4,000 francs à quatre anciens élèves de notre université jugés dignes de cette faveur par les jurys compétents. Ce sont :

MM. Vandenkieboom, Alphonse, de Huy, docteur en droit; Colson, Charles, d'Eelen, van Aubel, Charles, de Liège, et Herman, Martin, de Herstal, docteurs en médecine.

Des bourses de voyage de 500 francs, dues à la générosité de M. le Sénateur Montefiore, ont été accordées à MM. Omer de Bast, de Gand; Grottendick, Paul, de Bruxelles; Orban, Charles, de Liège, élèves de l'Institut électro-technique, qui avaient présenté les meilleurs travaux de laboratoire.

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

M. Deruyts (François), de Liège, ancien élève de l'université, assistant près la faculté des sciences, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 84 points sur 100 et au moins les trois cinquièmes du chiffre maximum des points attribués par le jury à chacune de ces épreuves, a été proclamé premier en *sciences mathématiques* au concours de l'enseignement supérieur pour 1889-1890.

Le jury a proposé l'impression, aux frais de l'État, du mémoire rédigé à domicile par M. Deruyts.

Nous félicitons de tout cœur le vaillant lauréat, et nous le remercions de son zèle, au nom de l'Université.

ENSEIGNEMENT. — CORPS PROFESSORAL.

Par arrêté royal du 18 octobre 1889, M. O. Merten, professeur ordinaire de la faculté de philosophie de l'université de Gand, a passé en la même qualité à la faculté de philosophie de notre université. Il a été chargé du cours de logique, d'histoire de la philosophie et de métaphysique. Ces cours, placés récemment encore dans les attributions de M. Alph. Le Roy, ne pouvaient être mieux confiés qu'au digne disciple du savant professeur.

Par arrêté royal du 30 août, MM. H. Francotte et J. Namur sont promus au grade de professeurs ordinaires.

Par arrêté royal du 24 novembre, M. Alfred Lemaire, docteur en droit et substitut du procureur du Roi à Liège, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de droit

Il est chargé de l'enseignement du droit commercial et d'une partie du droit civil.

La loi du 10 avril 1890 admet les étudiants des universités à prouver, lors de leur examen de docteur en droit, qu'ils ont des connaissances suffisantes de la langue flamande pour être nommés à des fonctions judiciaires dans la partie flamande du pays. Afin de mettre nos élèves à même de fournir cette preuve, s'ils le désirent, le Gouvernement a institué à notre université, comme à celle de Gand, un cours facultatif de droit pénal et de procédure pénale en flamand.

Un arrêté ministériel du 6 octobre a chargé de ce cours un homme des plus compétents, M. Jules Obrie, juge au tribunal de Gand, membre de l'Académie royale flamande.

Un arrêté ministériel du 30 juillet institue, à la division des arts et manufactures de nos Écoles, une année complémentaire d'études spéciales, destinée à compléter l'instruction technique des ingénieurs-électriciens, qui voudraient acquérir le diplôme d'ingénieur civil mécanicien.

Par arrêté ministériel du 16 juin, M. Lohest, Maximin, ingénieur honoraire des mines, assistant à la faculté des sciences, est nommé agrégé spécial à la même faculté. Il est autorisé à faire un cours facultatif sur les gisements de combustibles et de phosphate de chaux.

Un arrêté royal du 7 novembre nomme professeur extraordinaire à la faculté de médecine, M. Xav. Francotte, chargé de cours à la même faculté.

Par arrêté ministériel du 25 novembre, M. le docteur Henrijean, assistant à la clinique chirurgicale, est nommé agrégé spécial. Il est autorisé à faire un cours sur la pathogénie et la thérapeutique générale des maladies infectieuses.

Des arrêtés ministériels du 15 juin et du 22 août instituent près de la faculté de médecine deux nouvelles cliniques spéciales : 1^o une clinique et une polyclinique otologiques, laryngologiques et rhinologiques ; 2^o une clinique des maladies mentales. La première est confiée à M. le docteur Ferd. Schiffers, la seconde à M. X. Francotte.

Par arrêté royal du 16 octobre 1890, sont chargés de

donner, à l'université de Liège, les cours nouveaux institués par la loi du 10 avril 1890, savoir :

Dans la faculté de philosophie et lettres :

M. G. Kurth, professeur ordinaire, les cours de notions sur les principales littératures modernes, de critique historique et application à une période de l'histoire, et, en partage, le cours d'exercices sur l'histoire ;

M. A. Deschamps, id., le cours d'explication approfondie d'auteurs français (temps modernes), et, en partage, les cours d'étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale, d'analyse critique d'un traité philosophique et d'exercices sur des questions de philosophie ;

M. O. Merten, id., les cours d'encyclopédie de la philosophie et d'histoire de la pédagogie et méthodologie, et, en partage, les cours d'étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale, d'analyse critique d'un traité philosophique et d'exercices sur des questions de philosophie ;

M. H. Francotte, id., le cours d'institutions romaines (doctorat), et, en partage, le cours d'exercices sur l'histoire ;

M. N. Lequarré, id., les cours de géographie et histoire de la géographie, d'exercices sur la géographie, et, en partage, le cours d'exercices sur l'histoire ;

M. E. Hubert, id., le cours d'encyclopédie de l'histoire, et, en partage, le cours d'exercices sur l'histoire ;

M. J. Delbœuf, id., les cours d'exercices philologiques sur la langue grecque et de grammaire grecque, thèmes grecs, leçons ;

M. L. Roersch, id., le cours d'encyclopédie de la philologie classique, et, en partage, le cours d'exercices de philologie latine (doctorat).

Dans la faculté de droit :

M. Ch. Dejace, professeur ordinaire, le cours d'éléments du droit international privé.

Dans la faculté des sciences :

M. G. Dewalque, professeur ordinaire, le cours de géographie physique (doctorat) ;

M. J. Neuberg, id., le cours de géométrie projective;
M. J. Graindorge, id., le cours de méthodologie mathématique;

M. C. Le Paige, id., le cours d'éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques;

M. J. Fraipont, id., le cours d'éléments de paléontologie.

Par arrêté ministériel du 17 octobre 1890, sont chargés de donner les cours nouveaux institués par la même loi, savoir :

Dans la faculté de philosophie et lettres :

M. S. Bormans, chargé de cours à l'université, le cours d'institutions du moyen-âge et des temps modernes;

M. J. Demarteau, ancien directeur de l'école normale des humanités, les exercices philologiques sur la langue latine (candidature), et, en partage, les exercices de philologie latine (doctorat);

M. R. De Block, ancien maître de conférences à l'école susdite, le cours de grammaire latine, travaux latins et leçons et les cours d'épigraphie grecque et latine et d'exercices de philologie grecque (doctorat);

M. M. Wilmotte, ancien chargé de cours à l'école susdite, les cours d'exercices philologiques sur les langues romanes (candidature), d'encyclopédie de la philologie romane, de grammaire comparée et spécialement grammaire comparée des langues romanes, d'histoire approfondie des littératures romanes, de grammaire historique du français, d'explication approfondie d'auteurs français (moyen-âge), de latin vulgaire et d'exercices de philologie romane (doctorat);

M. F. Van Veerdeghe, ancien maître de conférences à l'école susdite, les cours de traduction, à livre ouvert, de textes flamands et explication d'auteurs flamands, d'exercices philologiques sur le flamand (candidature), d'histoire approfondie de la littérature flamande, d'histoire approfondie de la littérature anglaise, de grammaire historique du flamand, d'explication approfondie d'auteurs flamands et d'exercices de philologie flamande (doctorat);

M. O. Orth, ancien chargé de cours à l'école susdite, les

cours de traduction, à livre ouvert, de textes anglais et explication d'auteurs anglais, d'exercices philologiques sur l'anglais (candidature), de grammaire historique de l'anglais, d'explication approfondie d'auteurs anglais et d'exercices de philologie anglaise (doctorat);

M. J. Wagner, ancien maître de conférences à l'école susdite, les cours de traduction, à livre ouvert, de textes allemands et explication d'auteurs allemands, d'exercices philologiques sur l'allemand (candidature), d'encyclopédie de la philologie germanique, de grammaire comparée et spécialement grammaire comparée des langues germaniques, d'histoire approfondie de la littérature allemande, de grammaire historique de l'allemand, d'explication approfondie d'auteurs allemands et d'exercices de philologie allemande (doctorat).

Dans la faculté des sciences :

M. A. Firket, chargé de cours à l'université, le cours de notions de géographie physique.

Dans la faculté de médecine :

M. A. Jorissen, agrégé spécial, le cours des altérations et falsifications des substances alimentaires et les exercices pratiques d'analyse des substances alimentaires.

Par arrêté ministériel du 17 octobre 1890, les cours ci-après désignés, qui figuraient au programme de l'école normale des humanités, sont transférés à celui de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, sous la rubrique : « Matières non comprises dans les examens académiques », savoir :

Le cours de critique et herméneutique ;

Le cours de métrique ;

Le cours d'archéologie ;

Le cours de mythologie ;

Le cours d'italien, et

Le cours de notions de droit public et histoire des institutions politiques modernes.

Aux termes du même arrêté ministériel, ont été chargés de faire :

Dans la faculté de philosophie et lettres :

M. J. Demarteau, ancien directeur de l'école normale des humanités, le cours d'archéologie ;

M. R. De Block, ancien maître de conférences, id., le cours de mythologie ;

M. M. Wilmotte, ancien chargé de cours, id., le cours d'italien.

Par arrêté royal du 18 octobre 1890, sont chargés de faire dans la même faculté :

M. L. Roersch, professeur ordinaire, les cours de critique et herméneutique et de métrique ;

M. F. Thiry, id., le cours de notions de droit public et histoire des institutions politiques modernes.

Un arrêté royal du 29 juillet nomme secrétaire académique, pour l'année 1890-1891, M. le professeur von Winiwarter.

Par arrêté ministériel du 8 février, M. N. Grandjean, bibliothécaire de l'université, est admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite et à conserver le titre honorifique de ses fonctions. M. Grandjean dirigeait la bibliothèque avec beaucoup de zèle et de dévouement depuis le 6 octobre 1875. Nous lui devons, en grande partie, ces catalogues clairs et méthodiques, qui facilitent tant les recherches et font de notre dépôt littéraire une des bibliothèques les mieux organisées. M. Grandjean emporte dans sa retraite les sympathies de tout le corps professoral.

Un arrêté ministériel du 26 février lui donne pour successeur un ancien élève de notre université, M. Alex. Delmer, docteur en philosophie et lettres.

DÉCÈS.

Nous avons eu la douleur de perdre cette année deux professeurs émérites qui avaient laissé parmi nous les meilleurs souvenirs : M. Isidore Kupfferschlaeger, de la faculté des sciences, décédé le 7 avril, et M. Parfait-Joseph Namur, de la faculté de droit, décédé le 1^{er} juillet. L'un et l'autre avaient fourni à l'université une longue et honorable

carrière; ils s'étaient distingués par leur savoir et leur dévouement et fait aimer par la bonté, la franchise, la loyauté de leur caractère.

Nous avons eu à regretter également le décès de M. Ch. Fievez, attaché à l'Observatoire de Bruxelles, qui, pendant plusieurs années, a fait avec beaucoup de science un cours d'astro-physique.

DISTINCTIONS.

Par arrêté royal du 13 décembre, le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques, pour la période de 1884-1888, a été décerné à M. le professeur W. Spring, pour l'ensemble de ses écrits pendant la dite période et notamment pour ses recherches sur la compression. Nous félicitons vivement notre savant collègue de cette haute distinction, dont l'honneur rejaillit sur tout le corps académique.

Dans sa séance du 23 mai, la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale* de France a décerné à M. V. Dwelshauvers-Dery le titre de membre correspondant.

Par arrêté royal du 11 novembre, M. A. Le Roy a été promu au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold. Cet honneur rendu à notre collègue, aux applaudissements de l'université entière, est la juste récompense de quarante années de services éminents.

Un appel de l'étranger a encore été fait cette année à l'un de nos professeurs. Une chaire de droit romain à la nouvelle université de Lausanne a été offerte à M. de Senarclens, dans des conditions extrêmement flatteuses et séduisantes. Nous sommes heureux d'annoncer qu'après quelque temps d'hésitation bien légitime, notre distingué collègue a décidé de continuer à l'*Alma Mater* liégeoise le concours de son remarquable talent professoral.

L'amour de l'enseignement et de la jeunesse universitaire a prévalu chez M. Henri Dechamps sur les propositions les plus brillantes qui lui ont été faites de la part d'un grand établissement industriel. Nous nous en félicitons tout particulièrement.

PUBLICATIONS.

En dehors de l'enseignement, l'activité du corps professoral s'est manifestée par de nombreuses publications. Nous en donnons ici la liste, en y ajoutant les titres des travaux publiés par nos assistants et par plusieurs de nos élèves.

Dans la faculté de philosophie et lettres.

- M. Ch. Loomans**, professeur émérite. — Mémoire sur la méthode du droit naturel (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*; juillet 1890).
- M. A. Le Roy**, professeur émérite. — 1^o Rapports à l'Académie royale (*V. Bulletin*).
2^o Notices dans la *Biographie Nationale*.
3^o Articles de critique dans diverses publications périodiques.
- M. J. Stecher**. — 1^o Notice sur la vie et les œuvres du poète Van Beers (*Annuaire de l'Académie royale*, 1890).
2^o La légende de Virgile en Belgique (*Bulletin de l'Académie royale*).
- M. J. Delbœuf**. — De l'étendue de l'action curative de l'hypnotisme. L'hypnotisme appliqué aux altérations de l'organe visuel, avec la collaboration de M. Nuel et du D^r Leplat (*Bullet. de l'Académie, classe des sciences*, XIX, n^o 4. Tiré à part. Paris, Félix Alcan, 1890).
Magnétiseurs et médecins (Paris, Félix Alcan, 1890).
La materia bruta y la materia viva, traduction de : La matière brute et la matière vivante, par Antonio Zozaya. Madrid, 1890, avec une préface inédite de l'auteur.
De la nature psychologique de l'hypnotisme (*Revue des sciences et des arts*, 15 mai 1890. Brandt, Liège).
Chrestomathie latine à l'usage des commençants; seconde partie à l'usage des élèves de sixième, en collaboration avec M. P. Iserentant (Mons, Hector Manceaux, 1890).
Collaboration à la *Gazette médicale de Liège* (n^o du 7 nov. 1889), et au *Journal de Liège*.
- M. L. Roersch**. — Notices et rapports dans les *Bulletins de l'Académie royale* et de l'Académie royale flamande.
Collaboration à la *Biographie nationale* et à la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*.
- M. V. Chauvin**. — Compte-rendu de la bibliographie tunisienne de M. Ashbee. (*Centralblatt für Bibliothekswesen*.)

- M. E. Hubert.** — Collaboration à la *Grande Encyclopédie* de Paris à la *Revue historique de Paris* ; à la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, de Munich, et aux *Jahresberichte für Geschichtswissenschaft*, de Berlin.
- M. H. Francotte.** — Les Papes et la Renaissance (*Revue Générale*, juin 1890).
- M. S. Bormans**, chargé de cours. — Rapports insérés dans le *Bulletin de l'Académie royale* ; le *Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances*, et le *Bulletin de l'Académie d'archéologie*, d'Anvers.

Dans la faculté de droit.

- M. E. de Laveleye.** — 1° La question monétaire en 1890.
2° Socialisme contemporain ; 5^e édition, revue et corrigée.
3° Éléments d'économie politique ; 3^e édition, revue et corrigée.
- M. F. Thiry.** — 1° La charité envers les criminels.
2° La protection de l'enfance (*Revue de Belgique*, janvier et mars 1890).
- M. Ch. Dejace.** — 1° De la réparation des accidents du travail (*Compte-rendu du Congrès international des accidents du travail*. Paris, 1890, et *Bulletin de l'Union des patrons en faveur des ouvriers*, Liège, 1890).
2° L'Économie sociale à l'Exposition universelle de Paris (*Revue générale*, mars 1890).
- M. O. Orban**, suppléant. — 1° Code rural belge. Commentaire de la loi du 7 octobre 1886.
2° Collaboration au *Journal des Tribunaux* (bibliographie) et aux *Pandectes belges* (tomes XXVIII à XXXIII).

Dans la faculté des sciences.

- M. E. Catalan**, professeur émérite. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. — Remarques sur un Mémoire de M. G. de Longchamps.
Sur une formule de M. Baschwitz.
Sur une nouvelle formule de M. Baschwitz.
Rapport sur un Mémoire de M. Neuberg.
Conséquence d'un théorème d'algèbre.
Rapport sur un Mémoire de M. A. Demoulin.
Rapport sur une Note de M. E. Cesaro.

Mémoires de l'Ac. roy. de Belg. — Nouvelles Notes d'Algèbre et d'Analyse (*Collection in-4°*).

Sur quelques formules d'analyse (*Ibid.*).

Sur quelques formules relatives aux triangles rectilignes (*Collection in-8°*).

Société des Sciences de Liège. — Rapport sur un Mémoire de M. Ed. Lucas.

Académie pontificale des Nuovi Lincei. — Sur un théorème de M. Mannheim.

Acta mathematica. — Lettre à M. le professeur Casorati.

Mathesis. — Sur une question d'Arithmétique.

Remarques sur une Note de M. Ed. Lucas.

Sur l'équation $ax + by = c$.

Journal de M. G. de Longchamps. — Sur les branches infinies des courbes algébriques.

Manuel de cosmographie, quatorzième édition.

M. G. Dewalque. — Divers articles dans les *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XVII.

Sur certaines interversions de température et sur la gelée du 16 septembre 1889 à Spa (*Bull. de l'Acad. R. de Belg.*, 3^e année, t. XIX).

Quelques notices pour la *Biographie Nationale*.

M. V. Dwelshauvers-Dery. — *Revue universelle des mines*, etc. :

1^o La machine à vapeur à l'Exposition universelle de Paris en 1889.

2^o Note sur le frottement dans les machines.

Engineering :

3^o Steam jackets, their mode of action and the reason of their economy.

4^o On the efficiency of steam engines.

5^o Reminiscences of the life of G. A. Hirn.

Revue générale des sciences pures et appliquées :

6^o Les machines à vapeur et leurs progrès.

7^o Compte-rendu de l'ouvrage de M. Thurston, intitulé : *A handbook of engine and boiler trials*.

8^o Compte-rendu de la Note du même auteur : *The problem of air navigation*.

Transactions of the American Society of mechanical Engineers :

9^o Table of the properties of steam — Their use in study of steam engine experiments.

Papers of the Institution of Civil Engineers :

10^o Note sur les expériences de M. Reynolds.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse :

11° Le révélateur Donkin et l'action des parois des cylindres à vapeur.

Comptes-rendus du Congrès international de mécanique appliquée, à Paris 1889 :

12° Note sur divers moyens d'économiser la vapeur dans les machines à un cylindre.

Bulletin de l'Académie Royale de Belgique :

13° Observations sur une notice biographique relative à G. A. Hirn.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale de France :

14° Sur la méthode proposée par M. Donkin pour estimer la température moyenne des diverses parties de la couche métallique interne des cylindres à vapeur.

M. J. Graindorge. — Traité d'algèbre élémentaire (en collaboration avec M. V. Falize), 9^e édition. Mons, 1889.

M. C. Le Paige. — 1° Note pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI, pp. 457-565).

2° Sur une formule de W. Snell, attribuée à Ozanam (*Mathesis*, t. X, pp. 34-36).

3° A propos d'une charte inédite de la chapelle des Clercs (*Bull. des bibliophiles liégeois*, t. IV, pp. 107-117).

4° Notice sur le Gédéon, tragi-comédie de Libert de Houthem (*Ibid.* t. V).

5° Notes d'histoire et de bibliographie mathématiques. I (*Mém. de la Soc. roy. des Sciences de Liège*, t. XVII).

M. L. De Koninck. — Idiometrische Bestimmung der Nitrate und Chlorate (En collaboration avec M. A. Nihoul, assistant).

M. H. Dechamps. — 1° Le transport et la distribution de la force motrice à grande distance par les moyens mécaniques (*Revue univers. des Mines*, VIII, 3^e série).

2° Collaboration au catéchisme des chauffeurs et des conducteurs de machines (5^e édition), publiée sous les auspices de l'association des ingénieurs sortis des écoles de Liège.

M. A. Gravis. — Analyses bibliographiques (*Bulletin de la Société Royale de Botanique de Belgique*).

M. J. Fraipont. — 1° Un nouveau ganoïde du calcaire carbonifère de Belgique (*Ann. de la Société géologique de Belgique*, XVII.).

2° Palæchinides du calcaire carbonifère de Belgique (id. id.).

M. J. Neuberg. — 1° *Mathesis*, recueil mathématique à l'usage des écoles spéciales et des établissements d'instruction moyenne, publié par P. Mansion et J. Neuberg, t. X.

2° (En collaboration avec M. Gob) : *A.* Sur les axes de Steiner et l'hyperbole de Kiepert; *B.* Sur les foyers de Steiner d'un triangle (*Association française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Paris).

3° Sur les projections et contre-projections d'un triangle fixe et sur le système de trois figures directement semblables (*Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*).

4° Questions proposées dans *Mathesis*, le *Journal de de Longchamps*, l'*Educational Times*, les *Wiskundige Opgaven* et le *Bulletin scientifique de Lebon*.

M. P. De Heen. — 1° Note concernant la loi qui unit la variation de la tension des vapeurs à la température absolue (*Bulletin de l'Académie*, XIX).

2° Déterminations que le coefficient de diffusion éprouve avec la température pour des liquides différents de l'eau (*Id.*).

M. F. Folie, chargé de cours. — 1° *Bulletins de l'Académie*, 3^e série:

Preuve inattendue de la nutation diurne et de la nécessité d'en tenir compte dans la réduction des observations (T. XVIII, p. 521).

Rapport sur un travail de M. Ronkar (Entraînement mutuel de l'écorce et du noyau terrestre, en vertu du frottement intérieur) [T. XVIII, p. 768].

Note sur l'*Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles pour 1890* (t. XIX, p. 47).

Rapport sur les mémoires de MM. de Ball et Ronkar (t. XIX, p. 50 et p. 328).

Note biographique sur G. A. Hirn (t. XIX, n° 3, p. 175).

Note biographique sur Buys Ballot (*Id.*, p. 180).

Expériences sur la circulation de l'air, pendant la nuit, par les temps calmes et sereins, à la surface des sols accidentés (t. XIX, n° 3).

Sur l'épaisseur de l'écorce terrestre déduite de la nutation diurne, rapport (t. XIX, n° 4).

Réponse à la note du général Liagre relative au travail de M. Ronkar (t. XIX, n° 4, p. 353).

Sur la période astronomique dite décimennale (t. XX, n° 7).

Sur les variations réelles et apparentes de la latitude (t. XX, n° 10).

2° *Annuaire de l'Observatoire pour 1890*, Bruxelles, 1890, vol.

in-16 (Comprend les notices suivantes par F. F.: J. C. Houzeau; — Le Congrès astronomique de Bruxelles; — Détermination provisoire des constantes de la nutation diurne et de la nutation initiale; — Preuve inattendue de la nutation diurne).

3° Dans *Ciel et Terre*: Discours prononcé aux funérailles de C. Montigny.

4° Dans la *Revue des questions scientifiques*, n° d'avril 1890, R. Clausius, sa vie, ses travaux et leur portée métaphysique.

5° Dans la *Revue générale*: Essais d'apologétique mathématique.

6° Dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, mai 1890: Sur la nutation de l'axe du monde.

7° Dans le *Bulletin astronomique*, n° de juillet 1890: Sur les deux nutations à période diurne.

8° Dans les *Astronomische Nachrichten*, n° 2986: Réponse aux objections de M. Lehman-Filhès contre l'existence de la nutation diurne.

M. Ad. Firket, chargé de cours. — 1° Fossile des gites de phosphorite de la Hesbaye (*Ann. de la Soc. géol. de Belgique*, t. XVII).

2° Sur l'âge et l'origine d'un limon récent de la vallée de l'Ourthe (*Id.*, *id.*).

3° Observations sur les failles de l'étage houiller (*Id.*, *id.*).

M. E. Ronkar, chargé de cours. — 1° Sur l'épaisseur de l'écorce terrestre déduite de la nutation diurne (*Bulletin de l'Académie royale*, XIX, 3^e série).

2° Sur l'entraînement mutuel de l'écorce et du noyau terrestre : 1^{re} note (*Id.*, XVIII); 2^e note (*Id.*, XIX). Réponse à la Notice de M. J. Liagre (*Id.*, *id.*).

M. J. Deruyts, chargé de cours. — 1° Détermination des fonctions invariantes des formes à plusieurs séries variables (*Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale*, LII, in-4°).

2° Sur les fonctions semi-variantes (*Bulletin de l'Académie*, XIX, 3^e série).

3° Sur les covariants primaires (*Id.*, *id.*).

4° Sur la réduction des fonctions invariantes (*Id.*, *id.*).

M. A. Stévert, chargé de cours. — 1° Cours d'exploitation des chemins de fer, tome II, fasc. 2: *les Stations* (En collaboration avec ses collègues de Gand et Bruxelles).

2° Note sur un projet de rectification de l'Ourthe entre Chênée et Liège.

3° Sur les eaux et les égouts de la ville de Liège (*Bulletin de l'Association des Ingénieurs*).

4° Copernic et Galilée devant l'université de Louvain. Procès de Van Velden (*Bibliothèque Gilon*).

5° Sur les chemins de fer de la Thessalie (*Revue universelle des mines*).

M. E. Gerard, chargé de cours. — Leçons sur l'Électricité. Paris Gauthier-Villars. Liège : Léon de Thier. 2 vol. grand in-8°.

M. L. Goret, professeur à l'École des mines. — La chimie industrielle à l'Exposition de 1889.

M. G. Duguët, chargé de cours. — Traité de physique ; 3^e édition (En collaboration avec M. J. Fleury).

Éléments de physique ; 3^e édition (*Id.*, *id.*).

M. L. de Ball, conservateur. — 1^{re} Éphéméride de la planète (181) Eucharis pour l'opposition en 1890 (*Circulaire de l'Institut astronomique de Cointe*).

2° Note sur le mouvement propre de l'étoile n° 19,229 du catalogue de Lalande (*Astronomische Nachrichten*).

3° Observations de comètes et de petites planètes (*Id.*).

4° Catalogue de 382 étoiles faibles de la zone DM + 2°, observées à l'Institut astronomique de Cointe (*Annales de l'Observatoire de Bruxelles*).

M. M. Lohest, agrégé spécial. — 1° De l'âge relatif des failles du bassin houiller de Liège (*Ann. de la Société géolog. de Belgique*, t. XVII).

2° Sur le mouvement d'une couche de houille entre son toit et son mur (*Ibid.*).

3° Des gisements de phosphate de chaux de la Hesbaye et de l'étendue de la zone où on peut espérer les rencontrer (*Ibid.*).

4° Les alluvions anciennes de la Meuse (*Ibid.*).

M. F. Deruyts, assistant. — Mémoire sur la théorie de l'Involution et de l'Homographie (*Mémoire couronné*).

Dans la faculté de médecine.

M. V. Masius. — 1° Un cas de syringomyélie (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, 1890).

2° Des antipyrétiques et spécialement de la phénacétine (*Nouveaux remèdes*, 89, Paris).

M. G. Van Lair. — 1° De l'application du clou-trocart au traitement des adénites (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, n° 10, 1889).

2° Le doute en médecine légale (*Gazette médicale de Liège* n° 4, 1889).

3° Un nouveau cas de bothriocephalie en Belgique (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, III^e série, t. XVIII).

4° Les morts vivants (*Revue de Belgique*, novembre 1889).

5° Manuel de Pathologie interne, 1 vol. g^d in-8°, de 1,050 pages. Desoer et Doni, Paris et Liège 1890.

M. Léon Fredericq. — 1° Recherches sur la circulation et la respiration. Sur le pouls veineux physiologique (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. XIX, pp. 61-86, 21 fig.).

2° Procédé de conservation de l'oxyhémogérbine. Deux notes (*Ibid.* pp. 87-88).

3° Note bibliographique sur le vocabulaire de la faune wallonne, par J. Defrecheux (*Ibid.*, 3^e série, t. XVIII).

4° Sur la circulation céphalique croisée ou échange de sang carotidien entre deux animaux (*Archives de Biologie*, 1890).

5° L'anémie expérimentale comme procédé de dissociation des propriétés motrices et sensitives de la moelle épinière (*Ibid.*, 1890).

6° Revue de physiologie pour 1889 (*Revue des sciences pures et appliquées*, 1890).

7° Ueber die Gerinnung von Eiweiss durch Hitze, et Nachtrag (*Centralblatt für Physiologie*, 15 februar et 7 märz 1890).

8° Analyses. Rapports, etc., dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, la *Revue des sciences médicales de Hayem* et le *Centralblatt f. Physiologie*, etc.

M. P. Nuel. — 1° Contribution à l'étude de l'Endothelium de la chambre antérieure de l'œil, particulièrement de celui de la cornée (*Archives de Biologie* de MM. Van Beneden et Van Bambeke). En collaboration avec **M. F. Cornil**, assistant.

2° Une curiosité physiologique de l'œil myope (*Bulletin de l'Académie royale de médecine*).

3° De la localisation de quelques processus morbides dans le cerveau (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, mai).

4° D'une apparence ophtalmoscopique de l'œil myope. — Contribution à la connaissance de la prédisposition héréditaire à la myopie (*Comptes rendus de la Société française d'ophtalmologie*, séance du 7 mai).

M. Ch. Firket. — 1° De la circulation à travers le trou de Botal chez l'adulte (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1890).

2° Sur la présence en Belgique du Bothriocéphale (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, février 1890).

3° Collaboration au *Centralblatt für allgemeine Pathologie und pathologische Anatomie*.

M. X. Francotte. — 1° De la dégénérescence secondaire ascendante du faisceau de Gowers (*Bulletin de l'Académie royale de médecine*, 1889).

2° Régénération fonctionnelle après section de la moelle (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, 1889).

3° La raison et la folie (*Revue des questions scientifiques*, 1890).

4° Le génie et la folie (*Revue générale*, 1890).

5° Étude sur l'anatomie pathologique de la moelle épinière (*Archives de Neurologie*, 1890).

6° L'anthropologie criminelle (*Revue des questions scientifiques*, 1890).

Dr F. Fraipont, chargé de cours. — 1° Du traitement de l'endométrite, par le chlorure de zinc (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*).

2° De l'Hystéropexie abdominale, pour combattre les rétroversions utérines douloureuses (*Bulletin de la Société belge de Gynécologie*).

3° Correspondance belge de Gynécologie et d'obstétrique (*Archives de tologie de Paris*).

4° Analyses, rapports, communications diverses (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*).

M. A. Jorissen, agrégé spécial. — 1° La solanidine des jéts de pommes de terre. Préparation et propriétés (en collaboration avec **M Grosjean**) [*Bulletin de l'Académie royale*].

2° Quelques observations sur la recherche des graines étrangères dans le beurre (en collaboration avec **M. Henrard**) [*Bulletin de l'Association belge des chimistes*].

3° La réaction de Bettendorff, appliquée à l'acide chlorhydrique sélénifère (*Id.*).

4° Recherche de l'acide borique dans les denrées alimentaires (*Id.*).

5° Sur la présence de la Vanilline dans les clous de girofle (en collaboration avec **M. Hairs**) [*Id.*].

6° Revue de pharmacie, de toxicologie et de chimie médicale (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*). Rapports, etc.

M. L. Crismer, assistant. — 1° L'iodure de mercure et de potassium en solution alcaline, réactif des aldéhydes (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*. 1889).

2° Sur les combinaisons de l'hydroxylamine avec les chlorures métalliques (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, 1890).

3° Le chlorure de zinc bihydroxylamine dans la préparation des

aldoximes et des acides hydroxamiques (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, 1890).

4° Sur l'analyse des peptones (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, 1890).

5° Analyse des peptones ; recherche des bases créatiniques (*Ibid.*, 1890).

M. Ch. Philippe, assistant. — Traitement des anévrysmes par l'introduction de corps étrangers dans la poche anévrysmale (*Progrès médical*, 1889).

M. E. Malvoz, assistant. — 1° Histologie médico-légale de l'avortement (*Annales de la Société de médecine légale de Belgique*).

2° Nouvelles expériences sur la pénétration de corps étrangers dans les poumons des noyés (*Id.*).

3° Sur la péripneumonie contagieuse des bêtes bovines. Revue critique (*Annales de la Société méd.-chirurg. de Liège*).

4° Quelques résultats d'analyses microbiologiques d'eaux de Liège (*Id.*, *id.*).

5° Sarcome fuso-cellulaire de la petite courbure de l'estomac (*Id.*, *id.*).

6° Ulcères de la vésicule biliaire pendant la fièvre typhoïde produits par une infection secondaire (*Id.*, *id.*).

7° Sur les microbes des voies aériennes. Revue critique (*Annales de l'Institut Pasteur*).

8° Les eaux alimentaires et leur rôle en hygiène (*Bulletin de la Société des naturalistes hutois*).

9° Comptes-rendus, analyses, revues, présentations de pièces anatomiques dans les *Annales de la Société méd.-chirurg. de Liège*, de la *Société de médecine légale de Belgique* et de l'*Institut Pasteur*.

M. P. Kuborn, assistant. — 1° Du développement des vaisseaux et du sang dans le foie de l'embryon (*Anatomischer Anzeiger*. Juin 1890).

2° Guide de dissection et résumé d'anatomie topographique, adaptation française du Manuel d'anatomie pratique de D. J. Cunningham-Lam M. D., professeur à l'université de Dublin. Liège, M. Nierstrasz, 416 pages et 25 fig. dans le texte.

M. A. Reuleaux, assistant. — Des insertions du muscle grand pectoral (*Annales de la Société médico-chirurgic. de Liège*).

M. J. Dache, préparateur. — 1° Ulcères tuberculeux du duodenum (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*).

2° Études bactériologiques sur les complications de l'influenza (*Id.*, *id.*).

- MM. Bienfait et Hogge**, étudiants en médecine. — Recherches sur le rythme respiratoire (*Archives de biologie*, 1890).
- M. A. Bienfait**, chef de clinique chirurgicale. — Contribution à l'étude de la pathogénie du goître exophtalmique (*Bulletin de l'Académie de médecine*, 1890).
- Dr Ernest Sarolea**. — La pulsation cardio-œsophagienne chez l'homme (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. XVIII, p. 771-798, 28 fig.).
- Dr Colson**. — L'occlusion de l'aorte thoracique (*Mémoires in-8^o de l'Académie royale de Belgique*, tome XLIV).

Dans le personnel de la bibliothèque.

- M. J. Defrecheux**. — 1^o Les prénoms liégeois et leurs diminutifs (en collaboration avec M. Léop. Chaumont) [*Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. XV, 2^e série].
- 2^o Vocabulaire de noms wallons d'animaux (Liège, Luxembourg, Namur, Hainaut), avec leurs équivalents latins, français et flamands. 2^e édition.
- 3^o Anthologie des poètes wallons, avec courtes notices biographiques et bibliographiques, par Ch. Defrecheux, Jos. Defrecheux et Ch. Gothier (fascicules 1 à 6).
- 4^o Bibliographie wallonne pour 1887 (*Zeitschrift für romanische Philologie*).
- 5^o Collaboration aux journaux suivants: *Folklore wallon* et *La Tradition*, de Paris.

COLLECTIONS.

Nos collections ont continué à s'enrichir. Nous citerons, parmi les acquisitions nouvelles : des appareils de pression, pour le cabinet de physique ;

Des échantillons types de produits chimiques et un polarimètre de Wentzke et Soleil, pour le laboratoire de chimie générale ;

Des appareils relatifs à diverses industries et des spécimens de produits se rapportant à différentes phases de fabrication, dans la collection de chimie industrielle ;

Sept microscopes Zeiss, à l'usage des étudiants, à l'institut botanique ;

Un graphomètre à lunette, pour le cours de topographie ;

Un purgeur automatique, un révélateur Donkin, un modèle de distribution, système Bonjean, un appareil pour éprouver les fils métalliques, système Barr, un appareil semblable à lampe pour projections, au laboratoire et aux collections de mécanique appliquée et de physique industrielle ;

Une lampe de sûreté avec fermeture Dinoire, une lampe Pieler (modèle de la Société des mines de Lens), un modèle de lavoir à charbon (système M. Evrard), pour la collection d'exploitation des mines.

Les collections de géologie se sont accrues de 347 échantillons de roches et d'environ 1,500 espèces de fossiles, la plupart du pays. Celles de minéralogie, déjà fort riches, n'ont reçu que 74 échantillons, dont un bon nombre représentent des espèces nouvelles.

A l'institut de zoologie, on a développé la collection des animaux du pays et celle des invertébrés organisée dans les dernières années. Divers squelettes, venant remplir des lacunes importantes, constituent des acquisitions précieuses pour la collection d'ostéologie. La collection d'embryologie des mammifères s'est accrue de nombreux embryons. Le matériel d'enseignement s'est enrichi de nouvelles planches murales, de modèles en cire et d'instruments divers.

Un grand nombre de nouvelles préparations d'anatomie descriptive, exécutées cette année, sont venues compléter notre beau musée anatomique. Elles comprennent bon nombre de muscles, la carotide primitive et ses rapports, le réseau anastomotique des artères autour de l'articulation du coude, le nerf facial et ses anastomoses. Le même musée a fait l'acquisition de moules en plâtre et de planches, ainsi que de plusieurs instruments de travail.

L'Institut de physiologie a acquis entre autres plusieurs appareils à projection (microscope électrique, épiscopes et stéopticon) de Plössl, de Vienne, le manomètre descripteur de Gad et celui de Hürthle.

Parmi les accroissements de la collection de pathologie,

nous croyons devoir mentionner une série de préparations microscopiques ayant trait à l'étude de la régénération des nerfs, divers instruments et appareils destinés à des recherches d'anatomie pathologique et de pathologie expérimentale.

Le laboratoire d'anatomie pathologique s'est enrichi d'une nombreuse collection de préparations microscopiques, destinée à faciliter aux élèves l'étude des tumeurs.

Les diverses cliniques ont acquis beaucoup d'instruments et appareils, parmi lesquels nous nous bornerons à mentionner : un plethysmographe de Mosso, une bascule de précision, un fantôme pour exercices laryngoscopiques, un thermo-cautère de Paquelin, une table d'opération et d'exploration gynécologique.

Beaucoup d'accroissements sont l'œuvre de généreux donateurs, auxquels nous adressons de vifs remerciements. Nous devons à M. Dawans-Orban, deux magnifiques fougères arborescentes ; à MM. Pety de Thozée, gouverneur de la province, Edouard Wauters et le baron Théod. de Calwaert, plusieurs oiseaux et mammifères rares du pays. M. Caldwell nous a envoyé de précieux embryons de marsupiaux, M. le Dr Paul Liebrecht, une série de reptiles de l'Amérique méridionale, M. Ivan Braconier, plusieurs embryons du « petit Fer à cheval ». Grâce aux démarches faites par M. le marquis de la Boissière-Thiennes et à son active intervention, nous avons pu réunir une série d'embryons de cheiroptères, appartenant à des espèces dont M. le professeur Van Beneden avait cherché en vain jusqu'ici à obtenir des fœtus.

M. P. Arrault, de Paris, nous a offert un modèle d'installation de sondages ; MM. Geneste, Hercher et Cie, un modèle d'installation de ventilation.

MM. Braconier, Dewalque, de Puydt, Destinez, Fraipont, Lohest, Dr Tihon, ont enrichi la collection de paléontologie animale, par l'envoi de nombreux fossiles et d'objets préhistoriques.

Des ouvrages nouveaux sont venus augmenter les bibliothèques particulières des instituts. L'institut astronomique

a continué de recevoir les publications des différents observatoires avec lesquels il est en relations suivies.

BIBLIOTHÈQUE.

Le subside porté au budget de l'État a été, cette année, de 16,100 francs, dont 600 sont destinés à l'achat de livres spécialement affectés à l'usage de l'École des mines. De son côté, l'administration communale a contribué pour une somme de 1,000 francs à l'accroissement des collections bibliographiques et numismatiques qui intéressent plus particulièrement la ville et l'ancienne principauté de Liège.

Accroissements. — Le nombre de volumes et brochures entrés à la bibliothèque pendant l'année académique 1889-1890 est de 4,685. Les thèses universitaires ou dissertations envoyées de l'étranger entrent dans ce relevé pour un chiffre de 3,029.

Dons. — Comme les années précédentes, nous avons des remerciements à adresser aux gouvernements, aux sociétés savantes et aux particuliers qui, par leurs dons, ont enrichi la bibliothèque de l'université.

Ces donateurs sont, outre l'État Belge, l'État indépendant du Congo, les gouvernements de France, de la Grande-Bretagne, d'Italie, de Russie, des États-Unis d'Amérique, du Brésil et de la République Argentine; — les villes de Liège, de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Maestricht, de La Haye; — la classe des sciences de l'Académie royale, l'Académie de Médecine, l'Académie flamande et la Commission royale d'histoire; — un grand nombre de sociétés savantes, tant de Liège que des autres villes du royaume, à savoir: la Société royale des Sciences, de Liège; la Société royale de Géologie, id.; la Société de Médecine, id.; les Sociétés liégeoises d'Archéologie, d'Art et d'Histoire, d'Histoire et de Géographie, des Bibliophiles, de Littérature wallonne; la Société Franklin, le Caveau liégeois, le Caveau verviétois, l'Institut royal des sourds-muets, la Société royale de Numismatique et l'Association des Ingé-

nieurs sortis des écoles de Liège; — l'Académie archéologique d'Anvers, le Willemsfonds, les Sociétés royales de Géographie d'Anvers et de Bruxelles, les Sociétés de Médecine d'Anvers et de Gand, la Société entomologique de Belgique, la Société géologique de Bruxelles, la Société de Photographie, la Société d'Émulation de Bruges, le Cercle archéologique de Namur, la Société historique de Tournai, le Cercle hutois, le Cercle d'Enghien et la Société des Mélaphiles de Hasselt.

Les dons de provenance étrangère n'ont pas été moins importants, soit qu'ils nous aient été transmis par la Commission des échanges internationaux, soit qu'ils nous aient été adressés directement par les corps savants eux-mêmes. Les Instituts qui nous ont gratifiés de leurs publications sont : les Académies de Metz, de Vienne, de St-Petersbourg, de Stockholm, les Lincei de Rome, la British Association for advancement of Science, la Smithsonian Institution, la Société biblique, la Société française pour l'avancement des sciences, le Musée Guimet, la Société anatomo-clinique de Lille, l'Institut grand-ducal luxembourgeois, la Société géologique de Berlin, la Société de Géographie de Lisbonne, le Magnetical Observatory de Batavia et la Société royale du Canada.

Une mention spéciale est due, pour l'envoi de leurs thèses, principalement aux Universités de Bruxelles, de Louvain; d'Amsterdam, de Groningue, de Leyde, d'Utrecht; de Paris, d'Aix, de Bordeaux, de Lyon, de Toulouse, de Montpellier, de Poitiers, de Clermont-Ferrand, de Besançon, de Nancy, de Grenoble, de Dijon, de Lille, de Rennes, de Caen; à l'Université d'Alger; à celle de Saragosse; aux Universités de Berlin, Bonn, Breslau, Erlangen, Fribourg, Gottingue, Heidelberg, Iéna, Marbourg, Munich, Tubingue, Wurzburg, Strasbourg, Berne, Genève, Zurich, Copenhague, Helsingfors, Lund, Upsal; à l'Université de Californie, au Gymnase de Hambourg et à l'École technique d'Aix-la-Chapelle.

Enfin, la bibliothèque s'est encore enrichie d'un certain nombre d'ouvrages offerts par leurs auteurs ou par d'au-

tres personnes amies de l'instruction. Voici les noms de ces donateurs : MM. Chauvin, E. de Laveleye, Delbœuf, Dewalque, Dwêlshauwers, Fraipont, Frédéricq, Hubert, Jorissen, Kurth, Le Paige, Neuberg, Pérard, Stecher, Stévant, Thiry, Van Lair, — et, en dehors du corps professoral, MM. Schuermans, Helbig, Vaillant, Troupin, Defrecheux, Beaupain, Colette, Maes, Detroot, Wieswegg, Plettinck, Bauchau, Delahaye, De Pauw, Laurent, Fontaine, Heymans, Schiffers, d'Anglemont, Beernaert, Preudhomme de Borre, Lameere, Ronkar, Desoer, Wasseige, Blanchard, Cauvière, Bedjan, Rigouts, Marchot, Lebeau, Jottrand, Comhaire, Marchand, Hallopeau, Henry, Demarteau, Lohest, Böttger, Cheval, Lehrs, Tideman, Vorsterman van Oyen, Pellet. Doutrepont, Halin, Orban de Xivry, Flament, Lyon, von Mirbach, Bienfait, Le Conte, Jaucken et M. le consul belge à Denver.

Prêt de livres. — Le nombre des ouvrages qui ont été consultés à la salle de lecture a sensiblement augmenté pendant l'année académique écoulée. Il avait été, dans la période précédente, de 9,499 volumes; il s'est élevé pendant la dernière année à 11,820. Dans ce chiffre ne sont pas comprises les revues périodiques.

La salle affectée à ces dernières est fréquentée journalièrement par 12 lecteurs en moyenne.

Le prêt au dehors a été de 8,047 volumes et de 1,003 partitions de musique.

INSTALLATIONS UNIVERSITAIRES.

L'année dernière, j'exprimais l'espoir de voir réussir prochainement les négociations entamées entre les diverses autorités pour la reconstruction de notre hôpital clinique. Aujourd'hui l'accord est fait; le gouvernement, les hospices, la commune, la province, interviennent généreusement dans cette œuvre à la fois scientifique et humanitaire. Les plans sont dressés, le terrain acquis, et bientôt l'on pourra procéder à la mise en adjudication. M. le bourgmestre de la

ville de Liège — nous l'en remercions vivement — a déployé la plus grande activité, pour amener l'entente qui a fait décréter les travaux ; nous sommes convaincus qu'il poursuivra, avec la même ardeur, leur prompte exécution.

En donnant tantôt la statistique des examens, je disais que, sur 1,050 étudiants examinés dans les facultés, 721 avaient été admis. Le nombre des ajournements s'élève, par conséquent, à 229 ou presque à 22 p. c.

Mais il est à remarquer que 314 jeunes gens subissaient une première épreuve et que 150, c'est-à-dire près de la moitié d'entre eux, y ont échoué. La cause de l'échec provient, pour la plupart, d'une préparation insuffisante aux études supérieures. Des 636 étudiants qui se sont présentés à une épreuve ultérieure, 557 ont été admis ; malgré la sévérité des jurys, le nombre des ajournements n'a atteint pour eux que le chiffre de 79, ou un peu plus de 12 p. c. Ce chiffre paraîtra bien minime, si l'on considère que, de 1877 à 1882, les élèves ajournés dans un examen subséquent à une première épreuve académique, ont été au nombre de 27 p. c. dans les quatre universités réunies. De même, dans les écoles spéciales, 24 élèves seulement ont échoué, cette année, sur 168, et, des 33 étudiants qui ont tenté l'épreuve finale, tous ont reçu le diplôme.

Ce beau résultat est dû à l'esprit d'ordre et de travail qui anime la jeunesse universitaire liégeoise. Persévérez, Messieurs les étudiants, dans cette bonne voie ; vous vous préparerez un heureux avenir, vous deviendrez des hommes utiles à votre pays.

MESSIEURS,

La prospérité de l'université n'a pas seulement pour cause le zèle des professeurs et l'application des élèves. Vous y contribuez par la sollicitude éclairée, que vous ne

cessez de lui montrer et dont votre présence à cette cérémonie est un nouveau témoignage. Nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Je déclare ouverte l'année académique 1890-1891.